

INFORMATION SUR L'UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES DANS LE CADRE DE RECHERCHES, D'ÉTUDES OU D'EXPÉRIMENTATIONS

Salariés suivis sur la période allant du 1^{er} avril 2025 au 1^{er} avril 2026

AST74, en tant que responsable de traitement, vous informe que vos données personnelles pourraient être utilisées dans le cadre de recherches, d'études ou d'expérimentations scientifiques. Ces projets visent à améliorer la qualité des services et des actions menées par AST74 dans le cadre de son activité professionnelle. Ces données seront traitées dans le strict respect des réglementations en vigueur.

1. Base juridique

Le traitement repose sur l'intérêt légitime d'AST74 à mener des recherches pour améliorer la qualité de ses actions dans le cadre de son activité et de contribuer à l'innovation dans son domaine.

2. Données traitées

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation des objectifs de la recherche, de l'étude ou de l'expérimentation seront collectées et utilisées. Ces données incluront notamment les données de votre DMST ou les données sociales.

3. Durée de conservation

Dans le cadre de l'expérimentation vos données pourront être conservées jusqu'à deux ans après la dernière publication des résultats de la recherche ou, en l'absence de publication, jusqu'à la signature d'un rapport final. Ensuite, elles feront l'objet d'un archivage pour une durée maximale de 20 ans.

4. Destinataires des données

Les destinataires de vos données sont :

- Le personnel habilité de AST74 en charge du projet.
- À l'équipe de recherche des partenaires scientifiques participant à la recherche, à l'étude ou à l'expérimentation.

Toutes les personnes impliquées sont soumises à des obligations strictes de secret professionnel et de confidentialité.

5. Vos droits

En application du RGPD, vous concevrez les droits suivants :

- Droit d'accès : vous pouvez consulter les données vous concernant.
- Droit de rectification : pour corriger d'éventuelles erreurs dans vos données.
- Droit d'opposition ou de limitation : vous pouvez refuser ou restreindre le traitement de vos données.
- Droit à l'effacement : vous pouvez demander la suppression de vos données, sous réserve que cela ne compromette pas l'objectif de l'étude.

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante :

- Par e-mail : dpo@ast74.fr

Toute demande devra inclure vos nom et prénom. Une preuve d'identité pourra être demandée selon la nature de votre requête. Cette preuve sera détruite dès que votre demande sera traitée. AST74 s'engage à répondre dans un délai de 7 jours, sauf en cas de difficulté particulière.

Vous conservez également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL) :

- En ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal : Service des Plaintes 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

Glossaire

RGPD : Le règlement général sur la protection des données est une réglementation de l'Union européenne entrée en vigueur en mai 2018. Ce règlement vise à protéger la vie privée des personnes en réglementant la collecte et/ou le traitement des données personnelles effectuées par toute structure privée ou publique dans l'UE, quel que soit son secteur d'activité et sa taille. Tout organisme implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens est concerné par le RGPD. Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la loi française « Informatique et Libertés » de 1978, il a été conçu de trois objectifs : renforcer les droits informatiques et libertés des personnes, responsabiliser les acteurs traitants (sous-traitant et responsable de traitement) des données, et de crédibiliser la régulation de ces dernières grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données. En cas de non-respect, des sanctions financières importantes peuvent être infligées.

Donnée personnelle : Une donnée personnelle est décrite par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe 2 types d'identification :

- Identification directe (nom, prénom, etc.)
- Identification indirecte (identifiant, numéro, etc.)

Traitement de données personnelles : La CNIL l'a définie comme étant « une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé ». Un traitement de données personnelles n'est pas nécessairement informatisé : les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions. Attention, tout traitement de données doit avoir une finalité déterminée préalablement au recueil des données et à leur exploitation.

Personnes concernées : Les personnes concernées désignent les personnes physiques identifiées ou identifiables auxquels se rapportent les données personnelles qui sont collectées, traitées ou stockées.

DPO : Le délégué à la protection des données (DPD) ou data protection officer (DPO) est chargé de mettre en œuvre la conformité du règlement européen sur la protection des données personnelles au sein de l'organisme qui l'a désigné. Il a pour objectif d'aider à la mise en conformité de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme. Sa désignation est obligatoire dans certains cas, un délégué peut être interne ou externe.